

# Le salaire minimum ne passe pas à Fribourg

**REJET** Avec 53,5% des voix contre, le canton devient le seul en Suisse romande à avoir refusé en votation l'introduction d'un revenu minimum

FANNY SCUDERI

En 2025, Bâle-Campagne et Soleure ont refusé l'introduction d'un revenu minimum. C'est désormais au tour du canton de Fribourg de rejeter une telle initiative, défendue par la gauche et les syndicats. Les votants ont repoussé à 53,5% l'introduction d'un salaire minimum de 23 francs de l'heure, soit l'équivalent d'environ 4000 francs par mois.

Avec ce refus, Fribourg devient le seul canton romand à avoir dit non à un revenu minimum. A l'échelle nationale, cinq cantons ont par le passé déjà accepté une telle mesure: Neuchâtel en 2011, pionnier en la matière, Genève, le Jura, Bâle-Ville et le Tessin.

A Fribourg, l'opposition la plus nette se trouve dans les districts germanophones, qui ont rejeté la mesure à 62,5% pour celui du Lac, et 63,2% pour la Singine. A contrario, le cercle des Suisses de l'étranger a plébiscité la mesure à 62,3%. C'est ensuite la Sarine, à laquelle appartient la ville de Fribourg, qui était la plus enthousiaste, avec un peu plus de 53% des voix.

## Refus «de la politique de l'arrosoir»

«Le résultat, relativement serré, montre qu'une large part de la population souhaite que l'on agisse sur cette question», selon le comité d'initiative. Thomas Gremaud, président du Parti socialiste fribourgeois, préfère voir le verre à moitié plein: «47%, c'est meilleur que le score habituel de la gauche.» Pour lui, ce refus s'explique notamment par le fait que le canton de Fribourg n'est pas frontalier. «Je pense que dans les cantons limitrophes, une partie de la droite peut être sensible au salaire minimum pour lutter contre le dumping», juge-t-il.

Il appelle désormais les forces bourgeoises du canton à tenir leurs

promesses: «La droite a clamé durant la campagne que les négociations salariales doivent être réalisées au sein du partenariat social. Nous attendons que cela se concrétise!» Il demande en priorité la concrétisation d'une convention collective de travail cantonale pour le commerce de détail.

De leur côté, les gagnants du jour lisent à travers ce rejet «une victoire du pragmatisme sur l'idéologie», comme l'écrit le PLR du canton de Fribourg dans son communiqué. Son président, Alexandre Vonlanthen, se dit «heureux que cette politique de l'arrosoir ait été refusée». Il pointe les besoins inégaux entre un «étudiant qui vit chez ses parents et une mère célibataire» et appelle à une politique sociale «différenciée» selon les cas. Il souligne que l'initiative prônait un revenu minimum «élevé» par rapport aux autres cantons, et qu'il était automatiquement indexé à l'inflation: «Il est fixé à 21 francs dans les cantons du Jura et de Neuchâtel. 23 francs de l'heure à Fribourg, c'est trop élevé pour l'économie. A Genève, où les coûts de la vie sont plus élevés, il se situe à 24 francs.»

Le gouvernement fribourgeois, à majorité de droite, s'était lui aussi exprimé contre l'initiative, la jugeant «extrême» et craignant qu'elle ait des effets négatifs sur les emplois d'étudiants et les jobs d'été. Interrogé par *Le Temps*, le ministre cantonal de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, le centriste Olivier Curty, avait fait valoir que «les salaires devaient être fixés dans le cadre de conventions et non par l'Etat».

Le rejet du Conseil d'Etat se fondait aussi sur le fait que l'initiative fribourgeoise instaurait une primauté du salaire minimum sur les CCT de force obligatoire et nationales. C'est aussi le cas à Neuchâtel et à Genève. Ce point crispe au parlement fédéral, où une majorité veut imposer les CCT sur les salaires minimaux cantonaux. Le débat continuera dans les cantons du Valais et de Vaud, où des votations pour un salaire minimum sont en préparation. ■